

Entrée d'échantillons aux USA et à Porto Rico

Il existe plusieurs options pour faciliter l'entrée d'échantillons aux États-Unis et dans leurs territoires libres associés.

1. Le Carnet ATA

Le carnet d'admission temporaire (aussi dit « de passage en douane ») est un document international de douane qui peut être utilisé pour l'entrée temporaire d'échantillons en bénéficiant de l'exemption du paiement des droits de douane. Ce document remplace les documents habituels de douane requis pour une importation de biens traditionnelle. De plus, le carnet sert de garantie de paiement des droits de douane au cas où la marchandise n'est pas réexportée.

Un carnet ATA est valable un an, mais il est possible de faire transiter la marchandise autant de fois que l'on veut entre tous les pays participant au programme ATA <https://www.atacarnet.com/CountriesandTerritoriesAcceptingATACarnets.aspx> durant la période de validité du carnet.

Ce carnet est émis par des associations locales/nationales.
Aux USA, c'est le *U.S. Council for International Business* qui a été désigné comme compétent par le service des douanes. (www.atacarnet.com)

En Belgique, il s'agit de la Fédération nationale des Chambres de Commerce de Belgique (CCI) et BECI à la même adresse:

Avenue Louise 500

BE - 1050 Brussels

BELGIUM

T: +32 (0)2 648 50 02

F: +32 (0)2 640 93 28

<http://www.beci.be> - <http://www.500.be/>

info@beci.be

Le coût d'un carnet ATA dépend de plusieurs critères:

- la valeur de la marchandise (détermine le tarif de base (entre \$ 210 et \$ 300))

- la valeur de la garantie : (min \$ 100). Les carnets ATA peuvent être sécurisés soit par un bon de sûreté, soit par un chèque certifié. Le montant s'élève approximativement à 40 % de la valeur de la marchandise listée.
- une assurance complémentaire pour le transit et l'entreposage temporaire. (min. \$ 250)
- le nombre de voyages planifiés (10\$ par set de certificats)
- l'achat d'une garantie pour carnet volé, perdu ou détruit pour protéger le document. (15\$ par carnet)

2. Échantillons marqués de manière indélébile et sans valeur de revente (valeur en dessous de \$ 1.00)

Les échantillons sont classés sous le chapitre 98 de l' USHTS (*US Harmonized Tariff Schedule*) "US HTS3, un chapitre désigné pour les importations de spécialités.

En général, les importations d'échantillons sont classées sous HTS 9811.00.60. Les échantillons classés sous cette rubrique doivent avoir une valeur en dessous de 1.00 \$ ou bien être marqués de manière indélébile (tordus, perforés ou mutilés) de façon à ce qu'ils soient impropres à la revente.

Exemples:

- perforer un trou de 1 cm dans le talon d'une chaussure de tennis, la rend impropre à la revente et permet l'entrée comme échantillon.
- graver ou griffer la surface d'une pièce d'ameublement en bois à un endroit bien en vue avec le mot "Sample: not for resale" satisfait aux conditions de HTS 9811.00.60
- inclure une étiquette permanente cousue en évidence avec le mot " *Sample: not for resale*" sur des coussins d'un fauteuil ou sur le tissu de recouvrement d'un fauteuil est également acceptable.

Taxe douanière:

Les échantillons classés sous HTS 9811.00.60 et remplissant les conditions de marquage sont exempts de taxe et de droits de douane, quel que soit leur pays d'origine.

3. Import temporaire sous garantie. (TIB)

Les échantillons utilisés seulement pour prendre des commandes peuvent être admis dans le pays sans paiement de droit de douane, à condition qu'une garantie "*Temporray Importation Under Bond*" (TIB) soit déposée. Ces échantillons ne peuvent être vendus et doivent être réexportés endéans l'année de leur date d'importation.

Un prolongement de la période peut être accordé pour une durée maximale totale de 3 ans, durée après laquelle l'importateur devient responsable de dommages et intérêts du montant de la garantie.

Note: procédure d'obtention d'un TIB

- Si les échantillons sont importés comme bagages accompagnant un voyageur, cela peut devenir extrêmement compliqué. Le voyageur doit se rendre au bureau des douanes du port d'arrivée souvent un autre bâtiment et remplir le formulaire CF7501 "*Entry Summary*". Le voyageur doit aussi payer la garantie pour couvrir l'importation temporaire, ce qui requiert de se rendre au bureau de "sûreté" (*Surety office*). Pour faciliter l'entrée, il est également possible de faire appel aux services d'un intermédiaire qui peut s'occuper de la transaction à l'avance.
- Si les marchandises arrivent par cargo, l'importateur faire appel à un intermédiaire pour passer la douane ou se rendre au port d'entrée pour réceptionner la marchandise et passer la douane lui-même. Dans ce dernier cas, l'importateur devrait arranger à l'avance le dépôt d'une garantie douanière d'une valeur équivalente à deux fois le montant des taxes, droits de douane, frais... dus en cas d'importation.

Pour déterminer le montant exact de la garantie, le mieux est de contacter les services de douane du port d'entrée dans le pays.

4. Paiement des taxes et droits de douane

Vous pouvez choisir de payer les taxes et droits de douane à l'arrivée. Les échantillons sont alors remis à l'importateur autorisé. Ils peuvent alors voyager librement dans les USA pour y être montrés et/ou vendus. Ils peuvent aussi être réexportés selon le choix de l'importateur.

Si les marchandises sont réexportées dans les mêmes conditions que celles déclarées lors du paiement des droits de douane, il est parfois possible de demander un remboursement.